



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)  
 Numéro du produit SN2326

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de démoulage. Pour utilisation industrielle seulement.  
 Utilisations déconseillées Le produit ne devrait pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées dans le mode d'emploi relatif.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Belzona Polymerics Limited  
 Claro Road, Harrogate  
 HG1 4DS  
 United Kingdom  
 +44 1423 567641  
 sds@belzona.com

Fabricant Belzona Polymerics Limited  
 Claro Road, Harrogate  
 HG1 4DS  
 United Kingdom  
 +44 1423 567641  
 sds@belzona.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence + 33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé  
 Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 1 - H372 Asp. Tox. 1 - H304  
 Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Référence Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



**BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)**

<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P260 Ne pas respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	HYDROCARBURES, C9-C12, ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES (2-25%), TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE

**2.3. Autres dangers**

Peut devenir inflammable en cours d'utilisation. Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>HYDROCARBURES, C9-C12, ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES (2-25%)</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 64742-82-1	Numéro CE: 919-446-0
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458049-33-xxxx
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 3 - H226	
STOT SE 3 - H336	
STOT RE 1 - H372	
Asp. Tox. 1 - H304	
Aquatic Chronic 2 - H411	
<b>TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 156-60-5	Numéro CE: 205-860-2
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 2 - H225	
Acute Tox. 4 - H332	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	
Aquatic Chronic 3 - H412	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition**

La teneur en benzène des composants d'hydrocarbure contenus dans ce produit est considérablement inférieure au seuil de 0,1% w/w et par conséquent, le produit n'est pas classé comme carcinogène.

## BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	En cas de doute, ou si les symptômes persistent, veuillez consulter un médecin. Ne faites jamais rien avaler à une personne inconsciente.
<b>Inhalation</b>	Sortez à l'air frais. Assurez-vous que le patient est au chaud et dans un endroit tranquille. Ne lui donnez rien à avaler.
<b>Ingestion</b>	Si le produit est avalé par accident, consultez immédiatement un médecin. Faites reposer le patient. Rincez-lui abondamment la bouche à l'eau. Ne le forcez PAS à vomir.
<b>Contact cutané</b>	Retirez les vêtements contaminés. Lavez abondamment la peau à l'eau et au savon ou utilisez un agent nettoyant spécialisé pour la peau. N'utilisez JAMAIS de solvants ou de dissolvants. Si l'irritation ou l'inflammation persiste, veuillez consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Retirez les lentilles de contact. Baignez copieusement les yeux dans de l'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes, en écartant bien les paupières, et consultez un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	L'exposition aux vapeurs de solvants organiques peut provoquer les symptômes suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et dans des cas extrêmes, une perte de conscience.
<b>Inhalation</b>	L'exposition aux vapeurs peut entraîner l'irritation des membranes muqueuses et du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Ingestion</b>	L'aspiration de vapeurs de solvant dans les poumons peut entraîner de graves problèmes pulmonaires.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé ou répété avec la peau ou la membrane muqueuse peut donner lieu à des symptômes irritants tels que des rougeurs, des ampoules ou des dermatites. L'apparition des symptômes peut être différée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin    Aucun.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**    Utiliser : du sable, de la mousse alcool-résistante, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, une brume d'eau pour les feux plus importants.  
Ne JAMAIS utiliser de jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux**    En cas d'incendie, il est possible que des produits dangereux de décomposition se forment, tels que la fumée, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, le chlorure d'hydrogène et le fluorure d'hydrogène.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie**    Le feu produira une fumée noire épaisse contenant des produits de combustion dangereux. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger médical. Il est possible que vous ayez à utiliser un masque respiratoire autonome approprié. Refroidissez les conteneurs hermétiques exposés au feu à l'aide de jets d'eau. Empêchez les écoulements provoqués par les lances de pompier de se déverser dans les canalisations ou les voies d'eau.

## BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Retirez le personnel qui n'est pas essentiel. Évitez de respirer les vapeurs. Ne pas exposer directement la peau ou les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Évitez que des déversements accidentels ne s'écoulent dans les canalisations et les égouts. Si de grandes quantités du produit s'écoulent dans les canalisations ou les égouts, contactez immédiatement la Compagnie des Eaux locale ; ou, en cas de contamination d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un lac, les autorités nationales de contrôle appropriées.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Contenir et récupérer le produit renversé à l'aide de matériau absorbant non-combustible, comme par exemple le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un conteneur approprié portant une étiquette indiquant le contenu. Nettoyez les surfaces avec un mélange d'eau et de détergent. Veiller à ce que les déversements de produit ou l'eau de lavage associée ne s'introduisent pas dans les canalisations ni les cours d'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. .

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Maintenez le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Des vapeurs sont susceptibles de s'accumuler dans l'espace libre du conteneur lors du transit ou d'un stockage prolongé. Ne pas respirer les vapeurs au moment de l'ouverture du conteneur. Eviter des concentrations aéroportées supérieures aux limites d'exposition nationales adéquates (voir Section 8). Evacuer le personnel non indispensable. Minimiser le nombre d'employés exposés et leur durée d'exposition. Ne pas appliquer sur la peau ni dans les yeux. Interdire de fumer, de manger et de boire dans les zones d'utilisation du produit. Pour toute information sur la protection individuelle, voir la Section 8. Gardez toujours en stock des conteneurs du même matériau que le conteneur d'approvisionnement. Vérifier que le matériel d'intervention d'urgence (pour les incendies, déversements, fuites, etc.) est en état de marche.  
**FEU/EXPLOSION** Ce produit peut devenir inflammable pendant l'utilisation. Éliminez toute source de chaleur, d'étincelles ou flamme nue. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long du sol. Elles peuvent créer, en se mélangeant à l'air, des mélanges explosifs. Eviter la création de concentrations inflammables ou explosives de vapeur et d'air. Le produit ne devra être utilisé que dans des zones totalement dénuées d'ampoules nues et autres sources inflammables. L'équipement électrique devra être protégé conformément aux standards adéquats. Le respect des normes d'entretien des bâtiments et la mise au rebut des déchets pourra réduire les risques de combustion spontanée et autres risques d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Assurez-vous que les moyens nécessaires pour une douche oculaire (fontaine, bouteille, flacon, etc.) soient aisément accessibles. Ne jamais mettre des articles ou du matériel contaminé, comme par ex. spatules, applicateurs, pinceaux, chiffons, etc., dans ses poches. Quand cela est nécessaire, des vêtements et des chaussures de travail contaminés doivent être enlevés pour éviter une contamination croisée des surfaces, le risque d'un contact avec la peau et d'une ingestion involontaires.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)

### Précautions de stockage

Respecter les précautions données par l'étiquette. Conserver entre 5 °C et 30 °C sauf en cas d'indication contraire, dans un endroit sec, bien aéré, à l'écart des sources de chaleur, des sources inflammables et de la lumière directe du soleil. Interdiction de fumer. Empêcher l'accès non autorisé. Prévoir des extincteurs dans ou à proximité de la zone d'entreposage. Conserver à l'écart des oxydants et des matières très alcalines et très acides.

**PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT** Des déversements accidentels, un stockage incorrect des produits chimiques, des déchets ou des activités d'élimination de déchets non appropriées peuvent entraîner une infiltration de polluants dans le sol et nuire gravement à la nappe phréatique qui est une source vitale pour l'eau potable. Tous les déchets, en particulier les déchets liquides, doivent être stockés sur place, dans des zones désignées et sûres qui sont à l'écart des canalisations et entourées d'un dispositif d'endiguement afin de contenir tout déversement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Application au pinceau. Matière à un composant. Ce produit ne nécessite pas d'être mélangé à un autre composant avant utilisation. Pour plus d'informations veuillez vous reporter au Guide d'Utilisation approprié de Belzona®.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### HYDROCARBURES, C9-C12, ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES (2-25%)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SUP 350 mg/m<sup>3</sup>

#### TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SUP 790 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): SUP

#### HYDROCARBURES, C9-C12, ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES (2-25%) (CAS: 64742-82-1)

**DNEL** Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 330 mg/m<sup>3</sup>  
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 44 mg/kg p.c. /jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 71 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour

#### TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE (CAS: 156-60-5)

**DNEL** Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 797 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 198 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 57 mg/kg/jour

**PNEC** Sol; 0.0563 mg/kg  
 eau douce; 0.0364 mg/l  
 Sédiments (eau douce); 0.5483 mg/kg  
 rejet intermittent; 0.3636 mg/l  
 eau de mer; 0.0036 mg/l  
 Sédiments (eau de mer); 0.0548 mg/kg  
 Station d'épuration des eaux usées; 17 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Utiliser dans des endroits bien aérés ou prévoir une ventilation mécanique adéquate. Dans la mesure du possible, créez celle-ci à l'aide d'une ventilation d'échappement locale et d'un bon système d'évacuation en général. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir les concentrations de vapeurs en dessous des limites d'exposition nationales adéquates, il faudra porter du matériel de protection respiratoire adéquat (voir 'Respirateurs' ci-dessous).
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Le port de protections oculaires telles que des lunettes de sécurité ou des lunettes masques est recommandé pendant toute la durée de manipulation et d'utilisation de ce matériel. Une protection oculaire doit être sélectionnée conformément à la norme EN 166 Protection individuelle de l'oeil.
<b>Protection des mains</b>	Des protections pour les mains doivent être sélectionnées conformément à la norme EN 374 Gants de protection contre les risques chimiques. La durée de vie sans percement des gants sélectionnés doit être plus longue que le temps prévu d'utilisation. Dans tous les cas, si cela n'est pas possible, les gants doivent être changés à temps et de toutes façons avant le dépassement de la durée de vie sans percement. En cas de doute, demandez conseil auprès du fournisseur de gants, pour les différents types de gants à considérer. Vous pouvez utiliser des crèmes de protection pour renfoncer la protection de certaines zones cutanées exposées au produit, mais elles ne pourront complètement remplacer une protection physique. Ne pas appliquer ces crèmes après exposition de la peau. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. APPLICATIONS STANDARDS Gants à manchettes à poids moyen-lourd offrant une protection appropriée pour les poignets.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	APPLICATIONS STANDARDS Combinaison synthétique en polyéthylène telle que Tyvek PRO-TECH® ou une combinaison équivalente fabriquée conformément à la norme EN 13034 Type 6, Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides Type 6. En cas de contamination extrême des vêtements, retirez ceux-ci et lavez la peau à l'eau et au savon, ou à l'aide d'un agent nettoyant spécialisé pour la peau. APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS Une combinaison en coton est normalement adéquate.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Une protection respiratoire n'est pas normalement requise mais peut l'être quand ce produit est utilisé dans un espace clos ou en l'absence de ventilation adéquate. Il est essentiel que la concentration de contaminant(s) dans l'environnement de l'application n'excède pas la limite d'exposition applicable, multipliée par le facteur de protection assigné calculé pour l'équipement de protection respiratoire sélectionné. Lorsque cela est nécessaire, il est conseillé de porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN 136 (masque facial intégral) ou EN 140 (masque facial découpé) doté d'une cartouche (ABEK1) pour protéger contre les vapeurs organiques/inorganiques, les gaz acides et l'ammoniaque. S'il existe une probabilité pour que l'environnement de l'application soit contaminé par de significatives concentrations de poussières alors un pré filtre antipoussières très efficace (P3) doit être porté avec les appareils cités ci-dessus. Il est essentiel que la pièce faciale soit montée correctement et le filtre changé conformément aux instructions du fabricant. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Blanc/blanc cassé.
<b>Odeur</b>	Solvant.



## BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** A conserver à l'écart des oxydants et des matières très alcalines et très acides afin d'éviter la possibilité d'une réaction exothermique.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Non listé.

**Cancérogénicité NTP** Non listé.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Dépression du système nerveux central comprenant des effets narcotiques de type somnolence, narcose, perte de vivacité, altération des réflexes, manque de coordination et vertiges.



**BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)****toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Organes cibles** Système nerveux central

**Danger par aspiration**

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Viscosité cinématique  $\leq 20,5$  mm<sup>2</sup>/s.

**Voie d'exposition** Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

**Informations toxicologiques sur les composants****TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE****Toxicité aiguë - inhalation**

**Toxicité aiguë inhalation** 20,0  
(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)

**Espèces** Rat

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Il n'existe pas de données sur le produit lui-même. Les informations suivantes sont fournies sur la base des données disponibles sur les composants individuels.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité** Sur la base des données du composant individuel, est supposé avoir des valeurs expérimentales pour LC50/EC50/IC50 se situant entre 1 et 10 mg/l pour la plupart des espèces sensibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit n'est pas supposé être facilement biodégradable selon les directives de l'OECD/EC.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit est supposé faire de la bio-accumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

## BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)

### Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'introduire dans les canalisations ou les cours d'eau et ne pas jeter dans des lieux où les eaux de surface et les eaux souterraines pourraient être contaminées. Les déchets contrôlés comprennent les déchets industriels non dangereux et les déchets chimiques dangereux. L'élimination de tous les déchets contrôlés doit être conforme aux réglementations locales et nationales appropriées. De plus, les déchets chimiques dangereux doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale établie selon les directives 75/442/EEC du Conseil, relatives aux déchets et 91/689/EEC relatives aux déchets dangereux. En cas de doute par rapport aux informations de cette fiche de données de sécurité, il faut demander conseil auprès des autorités de contrôle nationales appropriées pour obtenir les méthodes d'élimination correctes. ÉVACUATION DE COMPOSANT EMBALLAGE DE TRANSIT: les enveloppes protectrices rétractables ou emballages extensibles, caisses et accessoires qui n'ont pas été contaminés par le produit doivent être réutilisés ou recyclés. PRODUIT NON UTILISÉ : et les conteneurs vides non nettoyés et les emballages contaminés doivent être éliminés comme s'il s'agissait de déchets chimiques dangereux.

### Classe déchet

Liste du code de déchets LoW: 14 06 02\* \* Les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. Le code indiqué dans cette section est une entrée générale. Les codes doivent être attribués en fonction de l'usage final du produit. S'il existe un code plus spécifique, celui-ci devrait être utilisé de préférence au code susmentionné. En cas de doute, consultez la liste des déchets dangereux, votre centre local et agréé de recyclage des déchets ou l'agence nationale de contrôle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Général

Les conditions d'étiquetage et d'emballage peuvent varier en fonction du type de charge et d'emballage. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles. Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs hermétiques et verticaux. Assurez-vous que les personnes transportant le produit connaissent les procédures à suivre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (contient Turpentine substitute mélange)
Nom d'expédition (IMDG)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (contient Turpentine substitute mélange)
Nom d'expédition (ICAO)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (contient Turpentine substitute mélange)
Nom d'expédition (ADN)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (containing Turpentine substitute mixture)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9

### 14.4. Groupe d'emballage

## BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### **Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Oui. Les exigences d'étiquetage varient en fonction de la quantité nette dangereux. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Marchandises non transportées en vrac.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Réglementations nationales** LES MALADIES PROFESSIONNELLES  
Voir les tableaux des maladies professionnelles 84.

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Conformément au règlement (CE) no 453/2010.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Information générale** Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité ne constituent pas l'évaluation personnelle de l'utilisateur des risques encourus sur le lieu de travail, et requise par les autres législations d'hygiène et de sûreté. Les conditions spécifiques d'utilisation étant hors du contrôle du fournisseur, l'utilisateur est responsable pour faire respecter les mesures appropriées exigées par la législation nationale. Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité sont tirées des connaissances actuelles et de la législation nationale en vigueur. Les conseils fournis par celle-ci traitent de l'hygiène, de la sûreté et de l'environnement en relation avec le produit, et ne tiennent en aucun cas lieu de garantie de la performance technique ou de la capacité du produit pour des usages particuliers.

**Références littéraires clés et sources de données** . . . . .

**BELZONA® 9411 (RELEASE AGENT)**

<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	Là où il n'y a aucune donnée de test disponible pour le mélange, la classification a été déterminée basé sur les données de danger des composants individuels conformément à la CE 1272/2008.
<b>Conseils de formation</b>	Pour de plus amples informations, contactez votre fournisseur, votre commercial Belzona ou Belzona directement.
<b>Commentaires sur la révision</b>	RÉVISION. Cette fiche technique de sécurité a été revue de Section(s): 3, 6, 7, 8, 15, Veuillez noter la DATE DE RÉVISION. Si la fiche de données de sécurité que vous lisez a plus de 24 mois ou si vous avez des doutes sur sa validité, veuillez contacter votre consultant Belzona local ou directement Belzona (sds@belzona.com). Des informations à jour, vous seront envoyées.
<b>Date de révision</b>	11/08/2021
<b>Révision</b>	6.7
<b>Numéro de FDS</b>	10574
<b>Statut de la FDS</b>	Français. Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.